



REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
(Article L.121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le mardi 20 juin 2017 à 20h30**

Affiché le 14 juin 2017

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- ✓ Décision Modificative du budget n° 1

Jeunesse

- ✓ Grille tarifaire séjour jeunesse été 2017

Centre de loisirs

- ✓ Grille tarifaire séjour Méaudre été 2017
- ✓ Grille tarifaire accueil de loisirs sans hébergement été

Communauté de communes le Grésivaudan

- ✓ Communautarisation de la station des 7 laux

Convention

- ✓ « Véloroute de la vallée de l'Isère » : signature d'une convention d'occupation relative à l'intervention du Département de l'Isère sur le domaine routier communal.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Pierre FORTE

